



WARCQ

## ARRÊTÉ N° 108 - 2021

### Impraticabilité du Stade municipal suite aux conditions climatiques

Le Maire de la Commune de WARCQ,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,*

*Vu la demande formulée par Monsieur Eric BOTTE, Président de l'Association « la Joyeuse de WARCQ », en date du 4 novembre 2021,*

### ARRÊTE

**Article 1 :** Compte tenu des récentes conditions météorologiques, le stade municipal « Auguste PECHEUX », est réputé impraticable durant le week-end des 6 et 7 novembre 2021.

**Article 2 :** Les contraventions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Fait en Mairie de WARCQ, le 4 novembre 2021.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN